

Pôle système d'information et ressources humaines  
Direction pilotage et ressources

Rapporteur : Agnès TAVARD

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024\_094  
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

### 43 - TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATION

Au vu des créations et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant des cadres d'emplois :

- des rédacteurs territoriaux afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 3 ;
- des rédacteurs territoriaux afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 6 ;
- des rédacteurs territoriaux afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 14 ;
- des rédacteurs territoriaux afin de nommer suite à réussite à concours un agent sur le poste de Chargée de l'accompagnement des associations culturelles ;
- des ingénieurs territoriaux afin de recruter un chargé de projets bâtiments secteur Est 3 ;
- des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux afin de recruter un référent sensibilisation et prévention espace public 1 ;
- des agents de maîtrise territoriaux afin de recruter un équipier îlotier 1 ;
- des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux afin de recruter un conseiller technique mobilier urbain.

Au sein de la régie à autonomie financière du port :

- 1 poste créé de chef de service technique portuaire à temps complet ;
- 1 poste créé de conseiller technique administratif et financier à temps complet.

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints administratifs territoriaux suite à réussite au concours de rédacteur d'un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 3 ;
- des adjoints administratifs territoriaux suite à réussite au concours de rédacteur d'un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 6 ;
- des adjoints administratifs territoriaux suite à réussite au concours de rédacteur d'un agent sur le poste de gestionnaire rémunérations carrières 14 ;
- des adjoints administratifs territoriaux suite à réussite au concours de rédacteur d'un agent sur le poste de Chargée de l'accompagnement des associations culturelles ;
- des adjoints techniques territoriaux suite au départ en retraite de l'agent sur le poste de dessinateur 3 ;
- des ingénieurs territoriaux suite à la fermeture du poste de Chargé de projets CAC et CEC.

Les données concernant les autres emplois (non permanents) ont été mises à jour en cohérence avec la préparation budgétaire.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 à L.313-4, L.332-8 à L.332-12, L.333-1 à L.333-12 et L.333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1<sup>er</sup> : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Créations de postes :

- Pôle SIRH :
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.
- Pôle Proximité Citoyenneté et Culture :
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet.
- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
  - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des adjoints techniques territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
- Pôle Attractivité et Urbanisme
  - 1 poste créé de chef de service technique portuaire à temps complet au sein de la régie à autonomie financière du port.
  - 1 poste créé de conseiller technique administratif et financier à temps complet au sein de la régie à autonomie financière du port.

Fermetures de postes :

- Pôle SIRH :
  - 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.



- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
  - Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
  - Pôle Proximité Citoyenneté et Culture :
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 1 fermeture de poste à temps complet DGA.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1er par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4 : Les agents relevant de la régie à autonomie financière du port, seront recrutés conformément au code du travail sur un contrat de droit privé.

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h51</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
<u>Pour</u> : <b>46</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstentions</u> : <b>9</b> Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 10 avril 2024**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52

Date de la convocation et de son affichage : 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le dix avril** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 28 mars 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire VARENNE Valérie à son départ 21h45) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 20h30) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 21h11) - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h26) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h37) - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée 19h08) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 19h48) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 18h20) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 18h15) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BRANTONNE Pascal a donné procuration à VIVIER Nicolas

MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/03/2024	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/05/2024		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION</b>						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7	1		6		6
Directeur général des services techniques	0			0		0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Administrateur	1			1		1
Attaché	97			97		97
Rédacteur	163		4	167		167
Adjoint administratif	352			352	4	348
<b>Total</b>	<b>613</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>617</b>	<b>4</b>	<b>613</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	69	1	1	69		69
Technicien	123		2	125	1	124
Agent de maîtrise	130		1	131	2	129
Adjoint technique	868	1	1	868	1	867
<b>Total</b>	<b>1193</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1196</b>	<b>4</b>	<b>1192</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur	62			62		62
Adjoint d'animation	44			44		44
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>106</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Conservateur de bibliothèque	3			3		3
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	8			8		8
Bibliothécaire	9			9		9
Assistant de conservation	20			20		20
Adjoint du patrimoine	24			24		24
Assistant d'enseignement artistique	28			28		28
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>104</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	15			15		15
Educateur de jeunes enfants	15			15		15
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	76			76		76
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>132</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Médecin	8			8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/03/2024	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/05/2024		
Infirmier en soins généraux	7			7		7
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>104</b>
<b>FILIERE POLICE</b>						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	42			42		42
Opérateur des APS	2			2		2
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
	<b>2327</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>2333</b>	<b>8</b>	<b>2325</b>
<b>Autres emplois</b>						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			29		29
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			3		3
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			2		2
<b>Régie à autonomie financière du port</b>						
Assistante direction ports et nautisme	1			1		1
Chef de service technique portuaire	0		1	1		1
Conseiller technique administratif et financier	0		1	1		1